

## Communiqué

ONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE MAYOTTE

8 rue de l'hôpital – BP  
101  
97600 MAMOUDZOU  
0269 64 90 00  
[www.cg976.fr](http://www.cg976.fr)

### Président du Conseil départemental

La grève des agents de Total entre aujourd'hui dans sa deuxième semaine.

Face à cette crise majeure qui frappe notre territoire et son économie, le Conseil départemental entend agir résolument pour améliorer le quotidien des mahorais.

Face à cette crise, la politique du Conseil départemental poursuit 3 objectifs:

#### 1- Obtenir la fin de ce conflit

Le Président du Conseil départemental invite les 2 parties à mettre tout en œuvre pour aboutir rapidement à une solution de fin de conflit. Il appelle en ce sens, le Préfet de Mayotte à user de toutes ses prérogatives pour assurer la continuité du dialogue entre la société et les représentants du personnel, à travers la médiation de la DIECCTE.

#### 2- Permettre aux mahorais l'accès aux stations de service

Lors de sa déclaration solennelle à l'ouverture de l'assemblée plénière du 21 août 2017, le Président du Conseil départemental a demandé au Préfet de Mayotte d'examiner la possibilité de recourir **à des réquisitions supplémentaires** afin de permettre le ravitaillement en carburant dans les différentes stations de Mayotte, **et pour tout le monde, de 7h à 12h**. Cette déclaration a été accompagnée d'un courrier du Président du Conseil départemental au Préfet de Mayotte, adressé ce jour et s'appuyant sur les termes de la déclaration solennelle.

Présidence du Conseil  
départemental

8 rue de l'hôpital - BP 101  
97600 MAMOUDZOU  
Tél : 0269 64 92 18  
Fax : 0269 64 91 86

### 3- Pour le moyen long terme

L'action du Conseil départemental vise à ouvrir à d'autres opérateurs le marché de la distribution du carburant à Mayotte. C'est en ce sens qu'à l'occasion de son assemblée plénière, le Conseil département **a adopté une motion demandant au Gouvernement**, l'envoi **dès cette année**, d'une mission d'études visant à permettre d'atteindre cet objectif. L'occasion également, de faire le bilan de la cession en 2003 du service des hydrocarbures de Mayotte au Groupe Total, dont le protocole d'accord signé en 2003, entre le Préfet de Mayotte et le représentant Outre-mer du groupe, a été adressé par la Préfecture aux services du Conseil départemental, ce mardi 22 août 2017.

Le Président du Conseil départemental demeurera attentif aux conclusions de la mission d'études attendue et la mise en œuvre effective de ses recommandations. Il se tient ainsi prêt à apporter tout concours pouvant faciliter l'installation d'éventuels investisseurs.

Un courrier daté du 22 août 2017 est adressé ce jour à Matignon, accompagné de la motion des élus du Département.

Le Président du Conseil départemental